Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260908-BE_2026_0092-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

BE_2026_0092

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 8 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le huit septembre à 16 h 00, au SKOPE, 4 rue Louis de Broglie à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 2 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 21 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Etaient absentes excusées :
Mme AURIAC Cécile, Mme BERTINOTTI Dominique

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour des travaux de réhabilitation ou de création d'installations de pompage d'eaux usées

Exposé des motifs

Lannion-Trégor Communauté (LTC) exerce, sur l'ensemble de son territoire de la compétence en matière d'assainissement collectif.
Le parc de postes de relèvement compte plus de 250 unités, dont certains nécessitent une mise à niveau pour diverses raisons : sécurité, hydraulique, renouvellement de matériel, maintenance...
Les postes de relèvement font partie intégrante des systèmes d'assainissement, et sont dorénavant pris en compte dans la mise en conformité de ces systèmes dans leur ensemble (système de collecte + système de traitement), au même titre que les stations d'épuration.
Pour réponde à ce besoin et permettre une meilleure gestion des travaux, un appel d'offres ouvert sera publié en vu de l'attribution d'un accord-cadre à marchés subséquents d'une durée de 12 mois renouvelable tacitement trois fois, relatif à la réhabilitation ou de création d'installations de pompage d'eaux usées.

Cet accord cadre multi-attributaires sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum défini comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260908-BE_2026_0092-DE

Montant annuel minimum	Montant annuel maximum
0 € H.T.	**2 000 000,00 € H.T.**

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique ;

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER Le lancement de la consultation « travaux de réhabilitation ou de création d'installations de pompage d'eaux usées ».

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 14 SEP. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 14 SEP. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.